

Le positionnement du cadre fiscal incitatif à l'investissement dans la nouvelle configuration du nouveau modèle de développement et sa riposte aux chocs exogènes de l'économie marocaine

The tax incentive framework for investment in the new configuration of the new development model and its response to the exogenous shocks of the Moroccan economy

BOUSSEDRA Faouzi

Enseignant chercheur

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales -FSJES- d'El Jadida

Université Chouaib Doukkali

Laboratoire de Recherche en Gestion, Economie et Sciences Sociales (LARGESS)

Maroc

boussedra.f@ucd.ac.ma

MOUFID Fahd

Doctorant

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales -FSJES- d'El Jadida

Université Chouaib Doukkali

Laboratoire de Recherche en Gestion, Economie et Sciences Sociales (LARGESS)

Maroc

moufid.f@ucd.ac.ma

Date de soumission : 14/06/2022

Date d'acceptation : 22/12/2022

Pour citer cet article :

BOUSSEDRA F. et MOUFID F. (2022) «Le positionnement du cadre fiscal incitatif à l'investissement dans la nouvelle configuration du nouveau modèle de développement et sa riposte aux chocs exogènes de l'économie marocaine», Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit «Volume 6 : Numéro 4» pp : 199 - 214

Résumé

Le processus d'accumulation de capital au Maroc est passé par des hauts et des bas avant d'atteindre un cap intéressant en termes d'intensité capitalistique durant les deux dernières décennies, obligeant les dirigeants publics à s'interroger sur le chemin à entreprendre afin de permettre à l'économie marocaine de réussir sa transformation structurelle.

Néanmoins, le Maroc enregistre une sous-exploitation de son capital physique et un énorme manque de gain du rendement des investissements productifs. En effet, le régime de croissance marocain peut être qualifié de processus extensif dans la mesure où sa valorisation est assurée par l'augmentation des facteurs de production sans que la croissance soit tirée essentiellement par des gains de productivité significatifs.

Ainsi, le diagnostic établi par la commission du Nouveau Modèle de Développement (NMD), a recommandé afin d'accélérer la transformation structurelle d'orienter l'investissement vers les secteurs porteurs et les écosystèmes productifs, moyennant un cadre incitatif approprié.

Notre objectif dans cet article est de clarifier l'intérêt de la mise en place d'un tel mécanisme et l'évaluation du cadre actuel avec la proposition des alternatives ambitieuses capables à corriger les défaillances dudit cadre afin de converger vers les recommandations du NMD.

Mots clés : Accumulation de capital ; investissement productif ; fiscalité incitative ; dépenses fiscales ; NMD

Abstract

Over the past two decades, the process of capital accumulation in Morocco has gone through a tough journey before reaching an interesting milestone in terms of capital intensity. This process forced public leaders to consider the direction to be followed in order to enable the Moroccan economy to succeed in its structural transformation.

Nevertheless, Morocco records an under exploitation of its physical capital and a huge lack of gain in the return on productive investments. Therefore, the Moroccan growth regime can be qualified as an extensive process to the extent to which its valuation is ensured by the increase in factors of production without growth being driven essentially by significant productivity gains.

Consequently, the diagnosis established by the New Development Model (NDM) commission recommended accelerating structural transformation to direct investment towards growth sectors and productive ecosystems through an appropriate incentive framework. Our objective in this article is to clarify the interest of setting up such a mechanism and the evaluation of the current framework with the proposal of ambitious alternatives capable of correcting the failures of the framework in order to converge towards the recommendations of the NMD.

Keywords: Capital accumulation; productive Investment; incentive taxation; tax expenditures; NDM

Introduction

L'épreuve de Covid-19 a constitué une rude épreuve pour les économies du monde entier les mettant en face devant un choc sans précédent ; une épidémie sanitaire qui a ravagé les quatre coins du globe affectant plus de 170 Millions de cas et tuant à peu près 15 millions de personnes. Une telle crise avec son lourd bilan sanitaire a également affecté l'économie mondiale en lui provoquant une panne profonde, frappant de plein fouet les perspectives de croissance des économies développées sous l'effet combiné de la contraction de la production internationale des biens et services, la rupture des échanges commerciaux et la dégradation des flux d'investissements.

Dans ce contexte morose, le Maroc a réagi rapidement et effacement à cette crise en mettant en œuvre une stratégie de relance progressive et différenciée. En effet, l'intervention immédiate de l'Etat s'est manifestée par l'aide directe apportée aux populations les plus vulnérables (affiliées à la CNSS et Ramedistes) et l'assistance financière aux entreprises en lui proposant des crédits garantis par la Caisse centrale de garantie (CCG) à des taux très avantageux et reportant leurs obligations fiscales à des échéances confortables afin d'alléger la trésorerie des entreprises affectées par la crise. La stratégie de relance a été couronnée par l'allocation d'un budget colossal de 120 MMDHS sous forme d'investissements et fonds publics. Un tel plan, s'inscrit dans la continuité de l'ambition du Maroc à consolider les acquis de son processus d'accumulation de capital accentué depuis la décennie 2000, et poursuivre le grand chantier de la transformation structurelle de son économie.

Cette politique expansionniste consolide amplement la réalité que le Maroc est l'un des premiers pays au monde au niveau du taux d'investissement. Ce qui nous laisse légitimement poser la question sur l'importance et l'efficacité de telles politiques économiques :

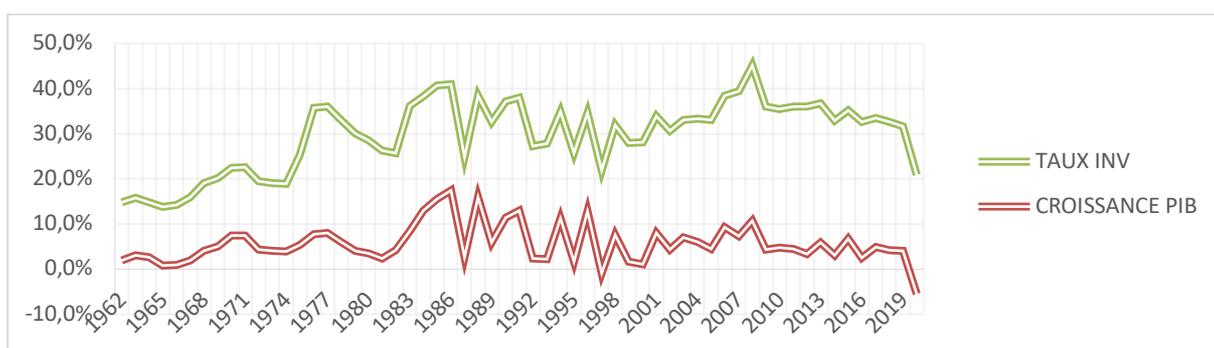
Est-ce que les différentes chartes et politiques d'investissement ont pu amplifier la croissance économique au fil du temps ? Est-ce que les mesures d'incitations à l'investissement ont été productives et efficaces ? Comment peut-on juger le cadre fiscal incitatif à l'investissement et a-t-il un moyen pour le réformer ?

Afin de répondre à de telles questions, on va tout d'abord, dans un premier chapitre, mettre en évidence l'importance du taux d'investissement au Maroc d'une décennie à une autre. Ensuite, on montrera l'inefficacité des politiques d'incitation à l'investissement dans un second chapitre. Finalement, à la lumière des recommandations de la commission du nouveau modèle de développement, on va essayer de mettre en exergue des perspectives d'alternatives et conclusions qui visent à apporter une solution à la problématique étudiée.

Commençons tout d'abord par un rappel rétrospectif des différentes phases par lesquels est passé le Maroc au cours de son processus d'accumulation de capital depuis son indépendance :

1. Aperçu historique de l'évolution du processus d'accumulation du stock de capital physique au Maroc

Graphique 1 : les taux d'investissement et de croissance entre 1962 et 2020



Source : Métadonnées de Manar- Stat ; MEF (2020)

Le graphique ci-dessus met en évidence la présence de trois phases phares :

La première phase : Durant la période postcoloniale, l'Etat a œuvré à bâtir une infrastructure économique de base en pratiquant une politique publique volontariste, fortement inspirée par les mécanismes keynésiens très en vogue à l'époque, et caractérisée par l'accroissement de l'investissement public.

En effet, le taux d'investissement est « passé » de 13% au début des années 60 à 15% en 1970 et à 26% du PIB au début des années 80, soit un doublement de l'effort d'investissement durant cette phase 1960-1982. Néanmoins, la croissance économique s'est améliorée timidement par rapport au niveau d'accroissement des investissements, en passant respectivement de 3,5% par an à 5% ». Ainsi, la politique économique d'endettement a aggravé l'instabilité des agrégats macro-économiques et créé des déséquilibres fondamentaux, menant le Maroc à une situation chaotique qui a contraint l'Etat à se plier aux exigences du plan d'ajustement structurel (PAS).

La deuxième phase : Le Maroc s'est contraint au cours de la période 1983-1999 à rétablir les équilibres fondamentaux nécessaires pour régler les comptes nationaux de l'Etat et arrêter l'hémorragie des déficits jumelés budgétaire, commercial et de la balance de paiement. Ainsi, durant cette phase, les objectifs d'ordre socio-économiques ont été écartés dans un souci de verrouillage et recadrage ferme des finances publiques. En outre, les instances internationales ont veillé à accompagner les autorités publiques par la mise en place d'une armada de réformes financières, économiques et juridiques afin de restructurer l'économie nationale et la

transformer à une économie de marché basée sur la mise en exergue d'un secteur privé libre, créatif et de grande envergure.

En effet, le graphique montre une stagnation du taux d'investissement à 24.5% du PIB durant toute la période. Alors que, la croissance économique était modeste, atteignant 3,2% par an, au lieu de 4,2% par an durant la première phase.

La troisième phase : A partir de la décennie 2000, le Maroc s'est inscrit dans un processus dynamique d'accumulation du capital et a entamé une reprise de l'effort d'investissement en rupture avec les exigences du PAS. En effet, durant cette phase, les décideurs publics ont mis en place des politiques économiques visant simultanément les exigences de l'économie de marché et les impératifs du développement humain inaugurés par l'initiative de développement humain (INDH). Ces politiques ont induit une explosion du stock de capital physique durant la période 2000-2020. En effet, l'effort d'investissement s'est amélioré exponentiellement en passant de 98 Milliards de DH à 288 Milliards de DH en 2020. Cet effort multiplié par trois fois, a été concentré dans les secteurs des infrastructures et du BTP. En outre, « le taux d'investissement global est passé de 26% en 1999 à 34% en 2008 et à 27% en 2020 ». Néanmoins, la croissance économique, en rupture certes avec la période du PAS, était en déphasage par rapport à la dynamique croissante de l'investissement et s'est située à 4,8% durant cette période.

En conclusion, ce rétrospectif montre clairement l'effort considérable d'investissement pratiqué par les décideurs publics, d'une décennie à une autre atteignant un niveau record qui dépasse 30%. Ceci nous incite à s'interroger sur l'efficacité d'une telle politique incitative de l'investissement et son incidence sur l'activité économique à travers son impact sur la croissance économique. Ainsi, le prochain chapitre essaie de présenter l'état des lieux des investissements ainsi que son cadre incitatif y afférent à travers différents études départementaux sur la thématique :

2. Investissement productif et son cadre fiscal incitatif : Etat des lieux

2.1. Rendement des investissements marocains : Quel bilan ?

Une analyse de benchmarking effectuée par l'HCP en 2016, a comparé les réalisations d'un panel de pays émergents, dont le Maroc, en termes d'investissements productifs durant la période 2000-2014. Ladite analyse a conclu que plus que la moitié des pays du panel ont parvenu à réaliser des niveaux de croissance, nettement supérieurs à celui réalisé par le royaume tout en pratiquant un effort d'investissement similaire ou moindre à celui réalisé par le Maroc.

Ce constat montre clairement une situation de sous-exploitation du capital physique marocain et un déficit de rentabilité et d'efficacité de l'investissement productif.

Afin de bien mesurer le décalage entre le taux de croissance et le taux d'investissement, l'étude de l'HCP utilise le coefficient marginal du capital, appelé également l'ICOR¹ dont la valeur élevée correspond à une utilisation inefficace des ressources en capital comparativement à un ICOR faible.

L'encadré ci-dessous esquisse un aperçu sur la méthode de calcul de cet indicateur statistique :

Encadré 1 : Modèle simplifié de Harrod-Domar de croissance

Domar (1942) et Harrod (1947) ont analysé les liens dynamiques entre les variables macro-économiques dans une perspective hybride keynésienne et néo-classique. Dans le modèle dit Harrod-Domar, on s'intéresse à l'efficacité des investissements, mesurés par leur impact sur le taux de croissance.

En effet, l'efficacité marginale du capital (e_K) se définit comme étant l'augmentation de Y (PIB) lorsque le taux d'investissement augmente : $e_K = \left[\frac{\Delta Y}{I} \right]$;

$ICOR = \frac{1}{e_K} \Rightarrow \frac{\Delta Y}{Y} = \frac{\left[\frac{I}{Y} \right]}{ICOR}$ c.-à-d. : le taux de croissance dépend du taux d'investissement et du coefficient marginal de capital (ICOR).

L'étude de l'HCP montre que le coefficient marginal du capital au Maroc (ICOR) est de l'ordre de 7,2 points en 2014. Cela signifie qu'il faut plus de 7 unités d'investissement pour réaliser une unité de croissance. Alors que, cet indicateur s'élève à 5,2 en Turquie, 3,5 à la Malaisie et mieux encore 2,9 en Corée du Sud. Ainsi, les pays du panel choisi par l'étude possèdent un ICOR moins élevé que celui du Maroc, donc une efficacité meilleure de leurs investissements. En effet, l'économie marocaine est caractérisée par une intensité capitaliste très élevée puisqu'il faut davantage de capital pour préserver le même niveau d'output. C'est pour cela, comme constaté lors du graphique de l'évolution du processus d'accumulation du capital au Maroc, il aurait fallu une accélération du rythme du stock de capital physique et du flux par le biais de l'effort d'investissement avec des taux historiques avoisinant 40% afin de conserver la cadence du PIB durant les deux décennies des années 2000.

¹ Incremental Capital Output Ratio : Cet indicateur mesure le degré d'efficacité dans l'utilisation du capital.

Néanmoins, d'autres pays du panel comme la Turquie et la Corée du sud ont réalisé un rebond spectaculaire au niveau de leur PIB en constatant des taux de croissance intéressante dépassant largement celle du Maroc durant la même période et utilisant moins d'effort d'investissement. Par conséquent, cette analyse comparative permet de confirmer la sous-exploitation du capital physique marocain et l'énorme manque de gain de rendement de l'investissement productif. Ainsi, le régime de croissance marocain peut être qualifié comme étant un processus extensif dont la mesure où sa valorisation est assurée par l'augmentation des facteurs de production sans que la croissance soit tirée principalement par des gains de productivité importants.

2.2. Cadre fiscal incitatif à l'investissement : Etat des lieux

2.2.1 Définition des mécanismes d'incitations fiscales :

Tout d'abord, avant d'entamer le diagnostic du système fiscal encadrant les avantages accordés au tissu productif marocain fournissant un effort d'investissement, il est jugé judicieux de mettre en évidence quelques concepts et définitions :

Haulotte & Valenduc (2014) présumant que la naissance des dépenses fiscales date des années 70 suite à un débat politique et économique sur leur capacité à réaliser les mêmes objectifs que ceux visés par les dépenses publiques. Hossni K. & Touili K. (2020) esquisse une concise présentation du concept des dépenses fiscales. En effet, les auteurs choisissent la définition du Pichet (2016) comme celle la plus appropriée à définir ce concept : «Une dépense fiscale est toute disposition, législative, réglementaire ou administrative, à finalité incitative autre que fiscale, dont la mise en œuvre entraîne pour les administrations publiques une perte de recettes, qui peut être remplacée par une dépense budgétaire et qui accorde, directement ou indirectement, à une catégorie de contribuables, un allègement de ses prélèvements obligatoires par rapport à ce qui serait résulté de l'application de la norme issue des principes généraux de droit fiscal du système fiscal».

Ktini (2020) explicite les raisons pour lesquels les autorités publiques recourent à utiliser ce mécanisme : « L'impôt est souvent présenté comme un instrument d'intervention de politique publique adapté aux évolutions socio-économiques du pays. Pour atteindre cet objectif extrabudgétaire, le gouvernement fait appel à son système fiscal afin de soutenir le développement économique, encourager l'épargne en vue de la retraite, protéger les ménages à faible revenu, galvaniser l'export, soutenir le pouvoir d'achat, relancer la croissance et l'emploi. Ainsi, des contribuables peuvent se prévaloir du droit de bénéficier de certaines exonérations ou déductions, afin de pouvoir payer moins d'impôts. Ces avantages fiscaux sont, en fait, la

résultante d'une volonté avérée des pouvoirs publics instituée exclusivement pour des raisons incitatives et extrabudgétaires. Ces mesures incitatives reçoivent l'appellation générique de « *dépenses fiscales* ».

De ce fait, il est maintenant tout à fait évident que les dépenses fiscales ne sont que des dispositions législatives ou réglementaires qui dérogent au régime fiscal de référence dont les principes fondateurs, définis par le rapport des dépenses fiscales du Ministère de l'Economie et des Finances, sont :

1. *Principe du caractère général de la disposition* : Ce principe permet de distinguer entre les dispositions fiscales qui touchent la majorité des contribuables et celles qui profitent à des catégories spécifiques ;
2. *Principe de la doctrine fiscale* : Certaines mesures fiscales ne sont pas qualifiées de dépenses fiscales et ce, du simple fait de leur rattachement à une règle formulée par la doctrine fiscale ;
3. *Principe d'une pratique en vogue à l'échelle internationale* : Certaines mesures fiscales à caractère incitatif finissent par devenir des normes et ce, à l'instar d'une pratique généralisée à l'international.

Les mesures incitatives peuvent concerner tout type de contribuable : physique ou morale, tout type, agent d'épargne ou investisseur, tout secteur d'activité : export, tourisme, enseignement privé, industriel,..., ou tout type d'impôts : impôt sur la valeur ajoutée (TVA), impôt sur le revenu (IR), impôt sur les sociétés (IS).

L'OCDE² définit les incitations fiscales à l'investissement comme toute mesure dérogatoire à effet susceptibles de relancer directement ou indirectement l'investissement visant à procurer aux investisseurs des avantages susceptibles d'alléger son coût. Ces avantages concernent la réduction progressive du taux de l'IS, congés fiscaux et des subventions directes.

En effet, Les incitations fiscales à l'investissement prennent plusieurs formes telles que :

- ❖ *Congé fiscal*
- ❖ *Réduction de l'impôt sur les sociétés*
- ❖ *Report des déficits sur les exercices postérieurs (Loss carry forwards)*
- ❖ *Provision pour investissement (Investment allowances)*
- ❖ *Crédit d'impôt pour l'investissement (Investment tax credits)*

² L'OCDE est L'Organisation de coopération et de développement économiques est une organisation internationale d'études économiques, dont les pays membres des pays développés pour la plupart, ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché.

❖ *Protection tarifaire*

2.2.2 Coup d'œil sur les dépenses fiscales dans le cas marocain

Le dernier rapport sur les dépenses fiscales, permet d'explicitier l'état des lieux du cadre incitatif marocain en recensant 293 dérogations pour un montant total de dépenses fiscales avoisinant 28 MM DH, dont 58% est sous forme d'exonérations totales, 29% en termes de réductions et 8% sous forme d'exonérations partielles. Un tel nombre spectaculaire de mesures dérogatoires montre la défaillance du système fiscal marocain à cibler les secteurs d'activité/personnes concernées par des mesures d'encouragement et à l'échec sans équivoque de la politique fiscale qui crée des distorsions importantes dans la sphère productive en utilisant à tort et à travers ces incitations fiscales.

Encadré 2 : Ventilation des dépenses fiscales par objectif :

En 2021, Les mesures dérogatoires les plus importantes concernent principalement le soutien du pouvoir d'achat (5.7 MMDH, soit 19%), la mobilisation de l'épargne intérieure (5 MMDH, soit 17%), la facilitation de l'accès au logement (4,5 MMDH, soit 15%). A noter que les mesures incitatives pour la promotion de l'investissement sont importantes en termes de nombre avec 30 mesures, alors que leur cout estimé est de l'ordre de 1.4 MMDH soit 5% de l'enveloppe des dépenses fiscales. En outre, 20 mesures sont mises en place afin de réduire les coûts des facteurs avec un montant de 1.4 MDH.

Objectif	2020				2021			
	Mesures recensées	Mesures évaluées	Montant	Part	Mesures recensées	Mesures évaluées	Montant	Part
Développer l'économie sociale	17	11	147	0,5%	17	11	291	1,0%
Faciliter l'accès au logement	34	29	4 426	15,9%	34	29	4 480	15,2%
Mobiliser l'épargne intérieure	29	23	4 628	16,6%	32	24	4 998	16,9%
Encourager l'investissement	30	28	1 028	3,7%	30	27	1 378	4,7%
Alléger le coût de la santé	13	12	345	1,2%	13	12	289	1,0%
Réduire le coût du financement	18	16	245	0,9%	18	16	221	0,7%
Réduire le coût des facteurs	20	19	1 468	5,3%	20	19	1 410	4,8%
Développer le secteur agricole	19	18	2 276	8,2%	19	18	2 119	7,2%
Soutenir le pouvoir d'achat	18	18	4 895	17,6%	18	18	5 724	19,4%
Encourager l'enseignement	12	11	286	1,0%	12	11	253	0,9%
Développer les zones défavorisées	6	5	96	0,3%	7	4	18	0,1%
Promouvoir la culture et les loisirs	12	9	169	0,6%	13	9	157	0,5%
Encourager les exportations	11	8	2 840	10,2%	7	7	1 912	6,5%
Réduire les charges de l'Etat	-	-	-	0,0%	-	-	-	0,0%
Modernisation du tissu économique	7	3	-	0,0%	6	3	-	0,0%
Attirer l'épargne extérieure	2	2	208	0,7%	2	2	196	0,7%
Développer le secteur minier	6	6	197	0,7%	5	5	137	0,5%
Encourager l'artisanat	4	3	35	0,1%	4	3	35	0,1%
Autres objectifs (*)	17	11	147	0,5%	17	11	291	1,0%
Total	302	261	27 827	-	306	259	29 501	-

Encadré 3 : Ventilation des dépenses fiscales par secteur :

En 2021, Les mesures dérogatoires les plus notables concernent principalement le secteur immobilier (6.5 MMDH, soit 22%), la sécurité-prévoyance (5.8 MMDH, soit 20%) et l'énergie (4,4 MMDH, soit 15%).

Désignation	2020				2021			
	Mesures recensées	Mesures évaluées	Montant	Part	Mesures recensées	Mesures évaluées	Montant	Part
Activités immobilières	43	37	5 800	20,8%	43	37	6 546	22,2%
Sécurité-Prévoyance	16	15	5 201	18,7%	17	16	5 852	19,8%
Agriculture, pêche	27	25	2 457	8,8%	26	25	2 302	7,8%
Services Publics	2	1	340	1,2%	3	2	332	1,1%
Industrie alimentaires	7	7	1 179	4,2%	7	7	1 090	3,7%
Exportations	9	6	2 796	10,0%	5	5	1 870	6,3%
Secteur financier	41	33	1 886	6,8%	41	32	1 878	6,4%
Santé-Social	25	23	673	2,4%	25	23	847	2,9%
Transport	22	22	1 039	3,7%	22	22	1 065	3,6%
Mesures profitant à tous les secteurs	25	20	983	3,5%	28	20	1 304	4,4%
Electricité et gaz	4	4	3 644	13,1%	4	4	4 440	15,0%
Activités minières	7	7	197	0,7%	6	6	137	0,5%
Indust. Automob. et chimique	5	5	320	1,2%	5	5	585	2,0%
Régions	9	8	142	0,5%	10	7	61	0,2%
Edition, Imprimerie	4	4	169	0,6%	4	4	157	0,5%
Tourisme	5	5	198	0,7%	5	5	142	0,5%
Education	14	14	301	1,1%	14	14	267	0,9%
Artisanat	5	4	73	0,3%	5	4	73	0,2%
Autres secteurs	32	21	429	1,5%	36	21	554	1,9%
Total	302	261	27 827	-	306	259	29 501	-

Encadré 4 : Ventilation des dépenses fiscales par impôt :

Par impôt, les dépenses fiscales constatées en 2020 et en 2021 se présentent comme suit :

Désignation	2020				2021				Variation 20/21
	Mesures recensées	Mesures évaluées	Montant	Part	Mesures recensées	Mesures évaluées	Montant	Part	
TVA	85	83	12 752	46%	87	82	13 590	46%	7%
IS	58	47	5 076	18%	57	48	4 086	14%	-20%
IR	83	57	4 010	14%	85	54	4 361	15%	9%
DET	44	42	1 778	6%	44	42	2 592	9%	46%
TSAV	9	9	188	1%	9	9	200	1%	6%
TCA	13	13	3 147	11%	14	14	3 498	12%	11%
TIC	7	7	207	1%	7	7	83	0%	-60%
DI	3	3	669	2%	3	3	1 092	4%	63%
Total	302	261	27 827	-	306	259	29 501	-	6%

Les mesures phares par impôt se présentent comme suit :

Impôt	Mesure incitative	Coût estimé
TVA	Taux réduit de 10% sur les achats en huiles de pétrole	3.3 MM DH
	Exonération de TVA/Logement social	2.5 MM DH
	Exonération de TVA/TCA	1.5 MM DH
	Taux réduit de 14% sur l'énergie électrique	1.1 MM DH
	Taux réduit de 14% sur l'énergie électrique	600 M DH
IS	Taux réduit de 20% pour certaines activités (Export, Industrie,...)	1 MM DH
	Exonération totale/OPCVM	940 M DH
	Exonération temporaire/Zones d'accélération industrielle	645 M DH
	Exonération totale/Promoteur logement social	409 M DH
IR	Abattement pour les pensions	576 M DH
	Exonération totale/Exploitations agricoles <= 5MDH	464 M DH
	Exonération /Contrat d'assurance vie 8 ans	428 M DH

En réalité, aucun changement n'a été observé depuis le début, en 2008, de la publication des statistiques sur les dépenses fiscales accordées aux ménages et entreprises marocains.

Ce document n'a pas permis l'amélioration de la qualité de la prise de décision en matière fiscale. Primo, parce qu'il ne mesure pas l'impact socio-économique de chaque mesure incitative sur la croissance économique et sur la création d'emploi. Secundo, il ne permet pas de distinguer entre les mesures incitatives qui ont un effet direct certain sur la décision d'investir et celles qui ne constituent qu'une prime accordée par l'Etat à certains secteurs d'activités, comme l'immobilier ou l'agriculture qui s'accapare d'un niveau important des avantages fiscaux sans que ces branches ont une incidence palpable sur la création de la valeur ajoutée ni remplissent leur rôle social souhaité. Par exemple, les études sectorielles sur l'habitat n'ont jamais pu mettre en évidence la capacité des incitations fiscales proposées aux promoteurs à améliorer l'offre de logements et la lutte contre l'habitat insalubre.

Tertio, cette panoplie d'avantages représente un enjeu budgétaire important mais pour une efficacité incertaine, alors que les intérêts de certains « secteurs protégés » s'opposent à la suppression ou même à la réduction des avantages fiscaux. En effet, certaines dispositions dérogatoires temporaires ont été prorogées à maintes reprises reflétant clairement le lobbying exercé par ces groupes sociaux ou professionnels sur les décideurs publics au détriment de l'efficacité de ces mesures et l'équité fiscale entre les différents agents économiques.

Finalement, l'enquête nationale auprès des entreprises menée par le HCP, en 2019, a montré sans discussion, le déphasage flagrant entre les politiques publiques d'incitations fiscales mis en place par les autorités publiques visant à promouvoir l'investissement et les perceptions des entreprises marocaines qui les jugent inéquitables et inefficaces ne permettant pas d'atteindre les objectifs escomptés :

Tableau 1 : Relation entre l'administration fiscale et les entreprises marocaines en 2019 :

Catégories d'entreprises	Décourager l'investissement	Créer de la méfiance vis-à-vis de l'administration fiscale	Recourir à des pratiques informelles
<i>TPE</i>	94.8%	90.2%	69.3%
<i>PME</i>	94.7%	86.4%	72.4%
<i>GE</i>	96.4%	75.4%	58.1%
Total	94.9%	88.0%	69.3%

Source : Enquête nationale auprès des entreprises, HCP (2019) ;

Ainsi, 95% du tissu entrepreneurial estime que le système fiscal marocain est inéquitable conduisant principalement au découragement de l'investissement. D'autre part, cette iniquité est perçue par 69% des entreprises comme un facteur favorisant les pratiques informelles.

Par conséquent, l'état des lieux du cadre incitatif fiscal actuel, dressé ci-dessus, nécessite urgemment sa réforme et l'instauration des nouveaux mécanismes plus rigoureux et efficace permettant au Maroc de réaliser simultanément son objectif macroéconomique de grimper à un pallier de croissance élevé et durable à travers la réussite de sa transformation structurelle de son économie et la réalisation des objectifs d'ordre sociaux pour les catégories vulnérables.

En effet, les expériences des pays émergents ayant franchi la restructuration de leur économie avec succès ont montré la primordialité de l'adaptation du cadre incitatif et les mécanismes d'appui aux règles d'efficacité/efficience permettant d'atténuer les risques y sont exposés les entreprises, renforcer la rentabilité de l'initiative entrepreneuriale, attirer les agents économiques vers les segments productifs et prioriser les projets risqués porteurs d'innovation. De plus, ces mécanismes se caractérisent par leur grande visibilité par tous les opérateurs économiques et s'inscrivent dans une vision stratégique globale et coordonnée.

Conclusion

Il est recommandé de rationaliser l'octroi des incitations fiscales (exonérations et déductions) sur la base d'une évaluation d'impact macroéconomique qui prend en compte les effets comportementaux des ménages et entreprises face au changement de la mesure au lieu de se contenter au simple calcul du manque à gagner.

En outre, le nouveau cadre fiscal devrait privilégier la dépense budgétaire à la dépense fiscale car la première est plus visible au niveau de son implémentation et rend son suivi simple et exigeant par l'autorité législative (Parlement). Ainsi, il est fortement préconisé d'achever les travaux d'instauration du registre unique social (RSU) et de consolider les acquis de l'expérience des aides directes octroyées lors du Covid 19 afin de réussir le ciblage des politiques socio-économiques et remplacer l'octroi des incitations fiscales d'une manière indirecte et globale par des aides directes aux personnes concernées par l'objectif de la mesure fiscale. En effet, le régime dérogatoire ne devrait pas être la règle mais l'exception ; ce qui implique la réduction au maximum de ce régime et la conservation d'un régime commun stable en instaurant l'obligation de l'évaluation d'impact de toute dépense fiscale et la limitation de toute dérogation fiscale dans le temps.

En outre, il est impératif de changer les mentalités des bénéficiaires des différentes mesures dérogatoires habitués à un esprit « rentier » sans suivi à un autre mode d'implémentation rigoureux basé sur les méthodes de cout-bénéfice conditionnant l'octroi des incitations fiscales aux résultats par le biais des contrats-programmes. Par exemple, un investisseur qui réalise un effort en termes d'emploi et de prise de risque entrepreneurial serait privilégié dans l'octroi des avantages fiscaux et aurait bénéficié d'un statut avancé vis-à-vis l'administration fiscale.

Ainsi, ce cadre incitatif devrait s'inscrire dans une vision stratégique coordonné, global et durable dans la mesure où il s'adapte aux besoins des différents acteurs et englobe une fiscalité attractive, des procédures administratives simplifiées, l'accès aux des marchés publics,... De plus dans un souci de cohérence de la politique fiscale, il est jugé opportun d'inscrire la mise à jour du cadre fiscal incitatif dans le cadre d'un programme pluriannuel car cette démarche offrirait plus de visibilité aux contribuables et accorderait, aux politiques, plus de temps pour étudier de manière approfondie les changements en matière fiscale, d'en évaluer les effets avec plus de rigueur et d'améliorer les prévisions de recettes fiscales indispensables au financement des dépenses budgétaires.

En effet, notre régime de croissance devrait s'orienter davantage vers un régime d'« accumulation intensive » favorable à impulser des gains de productivité importante. Ceci serait possible par le biais d'un cadre fiscal incitatif performant, ciblé et intelligent permettant d'orienter notre économie vers des écosystèmes à haute valeur ajoutée. Ledit cadre permet également de diriger les dépenses fiscales vers le soutien de l'innovation et l'intégration de la dimension relative au développement du capital humain à travers des crédits impôts de recherche.

Finalement, il faut signaler que notre travail est loin d'analyser de manière exhaustive l'impact de la baisse du fardeau fiscal des entreprises sur l'investissement, mais il constitue une véritable étude critique de notre cadre fiscal incitatif de promotion des investissements. Ainsi, une ultérieure étude économétrique est sollicitée afin de mesurer l'impact de la réduction de la pression fiscale sur l'effort d'investissement dans un cadre macroéconomique qui intègre les différents paramètres tels que les contraintes financières des entreprises, le taux d'intérêt réel, le prix d'acquisition des biens d'équipement et la taille du secteur informel....

BIBLIOGRAPHIE

- 1- Geerolf, F & Grjebine, T (2019). *Effets macroéconomiques des politiques fiscales : Keynes, le retour. L'économie mondiale 2019.*
- 2- Aynaoui et al (2020). *La stratégie du Maroc face au COVID-19. Policy center for the new South Paper.*
- 3- Bouhia, H (2020). *Le Maroc face au Covid-19 : Agilité, cohésion et innovation. Policy center for the new South Paper.*
- 4- HCP (2016). *Rapport de l'étude sur le rendement du capital physique au Maroc.*
- 5- Abbad, T (2017). *Accumulation du capital et gains de productivité au Maroc. Policy Brief, Juillet 2017, PB17/24*
- 6- Hossni, K. & Touili, K. (2020). *Les dépenses fiscales : aussi une voie à l'évitement de l'impôt». Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Volume 4 : numéro 3» pp : 78 – 95.*
- 7- Pichet, E. (2016). *Théorie générale des dépenses socio-fiscales. Les Editions du Siècle.*
- 8- El Ktini, H (2020). *Les dépenses fiscales en droit marocain. Thèse en Droit à l'Université de Grenoble.*
- 9- OCDE (2002). *Transparence budgétaire : Les meilleures pratiques de l'OCDE. Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire, vol. 1, n° 3, pp. 7-16.*
- 10- MEF (2021). *Rapport sur les dépenses fiscales accompagnant la loi des finances 2021*
- 11- HCP (2019). *Enquête nationale auprès des entreprises marocaines : premiers résultats*
- 12- Zaïa, M. *La politique fiscale au Maroc : Enjeux et défis. REMALD, numéro 136, septembre-octobre 2017.*
- 13- NMD (2021). *Synthèse du rapport de la commission du nouveau modèle de développement,*
- 14- DEPF(2019). *Synthèse du Rapport Economique et Financier du Maroc*
- 15- Chafik, O & Achour, Aya (2021). *Impôt sur les sociétés et investissement : quel lien au Maroc ? document de travail de Bank al Maghrib.*
- 16- *Rapport sur l'accumulation de capital au Maroc, HCP, 2016.*
- 17- *Synthèse du rapport de la commission du nouveau modèle de développement, 2021.*
- 18- *Enquête nationale auprès des entreprises marocaines : premiers résultats en 2019, HCP*